



## AVIS DE PROMULGATION

### DU RÈGLEMENT NUMÉRO 924-26

#### MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 841-21 CONCERNANT LA LIMITATION DE LA VITESSE SUR LE RÉSEAU MUNICIPAL

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

**QUE** le conseil de cette Municipalité a, le 4 mai 2026, adopté le règlement numéro 924-26.

**QUE** les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce huitième jour du mois de mai deux mille vingt-six.

*(S) Eric Boisvert*

.....  
Éric Boisvert  
Directeur général  
et greffier-trésorier